

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2021

---

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN  
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 212

présenté par  
M. Thiébaud

-----

**ARTICLE 15 BIS**

I. – À l'alinéa 6, substituer à la référence :

« VI »

la référence :

« V ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 9.

III. – En conséquence, à l'alinéa 12, substituer à la référence :

« VII »

la référence :

« VI ».

IV. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 13.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination résultant de la publication de l'ordonnance n°2021-650 du 26 mai 2021.